

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

MECANICIEN DE CYCLES A ASSISTANCE ELECTRIQUE

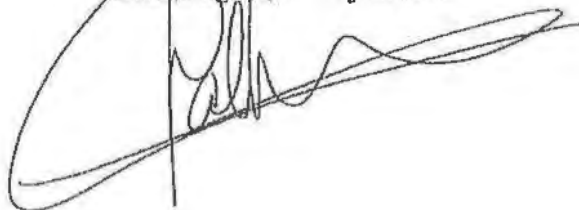
CODE DE L'U.E. : 25 12 07 U21 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205
----------------------------------	--

La présente demande émane du réseau :

☐ organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	☐ Libre subventionné confessionnel
☒ Officiel subventionné	☐ Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau : Monsieur Roberto GALLUCIO, Administrateur délégué CPEONS

Date et signature : 25 juin 2020



1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 : 1 page

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n° 2 : 1 page

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	☐ du niveau inférieur	☒ du niveau supérieur
de	☒ transition	☐ qualification

4. Acquis d'apprentissages : repris en annexe n° 3 : 1 page

5. Programme :

5.1. Etudiant

Repris en annexe n° 4 : 2 pages

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 : 1 page

7. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 : 1 page

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	<u>Code fonction</u>
Travaux pratiques : mécanicien de cycles à assistance électrique	PP	C	32	
<u>Part d'autonomie</u>		P	8	
Total des périodes			40	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 : 1 page

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

COPIE CONFORME

Le Directeur général

b) Avis de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 02/07/2020Signature :



p.o.
Pierre Duchatelet
Inspecteur



Etienne GILLIARD

MECANICIEN DE CYCLES A ASSISTANCE ELECTRIQUE**1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION****1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de développer des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique ;
- d'assurer la première mise en service d'un cycle à assistance électrique (AE);
- d'exécuter les opérations d'entretien du cycle AE en s'appuyant sur les directives prescrites par le constructeur ;
- de procéder aux réparations et à l'installation d'accessoires sur un cycle AE;
- de s'adapter à l'évolution technologique des cycles AE.

MECANICIEN DE CYCLES A ASSISTANCE ELECTRIQUE**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES****2.1. Capacités :**

en disposant du matériel nécessaire, d'une machine de travail, dans le respect des règles du bien-être au travail et des normes de sécurité, en utilisant le vocabulaire technique approprié, en développant des compétences de communication et en recourant au matériel informatique pour l'encodage et la consultation des informations techniques :

- lire, décoder et interpréter des informations contenues sur la fiche de maintenance d'un cycle ;
- effectuer la maintenance des cases cochées sur la fiche de maintenance proposée par le Conseil des études en appliquant une logique de dépannage cohérente ;
- présenter, dans les délais imposés par le Conseil des études, et défendre son dossier technique composé de documentation liée à l'évolution technologique d'un cycle ;

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UE « Mécanicien de cycles – Perfectionnement » - Code 251206U21C1.

MECANICIEN DE CYCLES A ASSISTANCE ELECTRIQUE
--

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Sur base de documents fournis par le chargé de cours, en disposant du matériel nécessaire, d'un poste de travail, dans le respect des règles du bien-être au travail et des normes de sécurité, dans le respect des procédures de dépannage, en utilisant le vocabulaire technique approprié, en développant des compétences de communication et en recourant au matériel informatique pour l'encodage ou la consultation d'informations techniques

- de lire, de décoder et d'interpréter des informations contenues sur la fiche de maintenance d'un cycle AE;
- d'effectuer la maintenance des cases cochées sur la fiche de maintenance en appliquant une logique de dépannage cohérente ;
- d'assurer la première mise en service d'un cycle à assistance électrique (AE)
- de procéder aux réparations et à l'installation d'accessoires sur un cycle AE ;
- de présenter un dossier technique composé , notamment de la documentation liée à l'évolution technologique d'un cycle AE, dans les délais fixés, et de le défendre

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le soin et le sérieux apportés à la résolution de la panne,
- la qualité et l'exhaustivité des informations contenues dans le dossier technique,
- l'utilisation adéquate des termes techniques.

4. PROGRAMME DU COURS :

En disposant du matériel nécessaire, d'un poste de travail, dans le respect des règles du bien-être au travail et des normes de sécurité, en utilisant le vocabulaire technique approprié, en développant des compétences de communication et en recourant au matériel informatique pour l'encodage ou la consultation d'informations techniques,

l'étudiant sera capable :

- **de décrire** les avantages et inconvénients des différents types de motorisation d'un VAE(vélo à assistance électrique) et **de situer** les différents placements de batteries;
- **de décoder et de caractériser** les spécificités de différents types de moteurs d'un VAE(vélo à assistance électrique) ;
- **de conseiller ou d'orienter** le client dans le choix d'un vélo à assistance électrique (VAE) en fonction de son utilisation et en tenant compte de la législation en vigueur ;
 - les VAE 25 km/h,
 - les VAE 45 km/h ;
- **d'assurer** la première mise en service d'un cycle à assistance électrique (AE) ;
- **de procéder** à l'installation et aux réparations d'accessoires sur un cycle AE
- **d'effectuer** l'entretien d'un VAE en tenant compte des particularités du moteur AE ;
- **de vérifier** les précautions de stockage des batteries ainsi que les niveaux de charge pour hivernage en fonction du type de moteur;
- **d'utiliser** les différents supports de dépannage des moteurs de VAE (vélo à assistance électrique);
- **de détecter** les pannes principales des différents types de moteurs à AE et **de réaliser** la réparation y afférente en respectant la méthode de dépannage ;
- **d'expliquer** comment choisir les vitesses électroniques pour effectuer un itinéraire déterminé ;
- **d'effectuer** le montage et le réglage d'une transmission électronique de cycles AE de différentes marques ;
- **de mettre à jour** les programmes de transmission des différents systèmes de transmission électronique;
- **de rechercher et de réparer** une panne dans la transmission électronique;

- **d'expliquer** le fonctionnement et l'avantage d'un amortisseur électrique dans un cycle AE ;
- **de rechercher** des informations nouvelles et pertinentes concernant les VAE (vélo à assistance électrique) en vue de **constituer** et **d'actualiser** un dossier technique .

MECANICIEN DE CYCLES A ASSISTANCE ELECTRIQUE

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Travaux pratiques- Mécanique des cycles à assistance électrique », il est conseillé de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

MECANICIEN DE CYCLES A ASSISTANCE ELECTRIQUE

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt : 25 juin 2020

Date d'approbation :

« UE : MECANICIEN DE CYCLES A ASSISTANCE ELECTRIQUE »

Date d'application :

Date limite de certification :

Code Régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé Régime 1 définitif / provisoire	Code Régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé Régime 1 définitif / provisoire
25 12 07 02 1 C 1	205	Mécanicien de cycles à assistance électrique	NEANT	NEANT	NEANT

Tableau de concordance : UE Mécanicien de cycles à
assistance électrique